

# QUOI DE NOUVEAU ?

N° 12 - octobre 2023

Bulletin d'informations variées...

UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE LOT-ET-GARONNE



Notre site :

<http://47.dden-fed.org/>

## Trois rendez-vous importants en 2023-2024

### 1) pour parler LAÏCITÉ pendant la semaine du 4 au 8 décembre

Une commission d'une dizaine de DDEN réfléchit à la création d'un jeu : « *les 7 lettres de la Laïcité* ».

Des groupes d'élèves de cycle 3 imagineront chacun une affiche utilisant les 7 mots tirés.

Une façon de compléter nos expositions, d'ouvrir la réflexion des élèves sur le sujet.

### 2) pour parler INÉGALITÉS : le samedi 27 janvier à SAINTE LIVRADE

\* notre assemblée générale statutaire le matin de 10h30 à 12h

\* le moment d'un buffet-repas sur place

\* de 14h à 16h : une Table ronde avec deux invités :

Jean-Paul DELAHAYE : « **Origines sociales et réussite scolaire** »

Laurence DE COCK : « **La gestion d'une école juste** »

### 3) pour parler NUMÉRIQUE : le jeudi 15 février à BOÉ

\* c'est Philippe MEIRIEU qui a répondu à notre invitation :

« **À l'heure des neurosciences et de Chat GPT, la pédagogie est-elle dépassée ?** »

## Port de signes religieux dans l'École publique laïque

Les DDEN, pour ne pas tomber dans le piège d'un débat sans fin, souhaitent, tout d'abord, que l'Institution explicite les principes fondamentaux des missions de l'institution scolaire publique pour mieux, une fois pour toutes, en faire comprendre les droits et les devoirs et démasquer ses fossoyeurs.

L'école publique où s'élabore la citoyenneté, impose un espace laïque libre de tout assujettissement religieux (ou autre) où tous les élèves bénéficient des mêmes droits et se voient imposer les mêmes devoirs.

La morale de l'École Publique ne peut porter la marque d'aucune religion. Elle se doit d'être universelle. De fait, elle ne peut être que laïque pour respecter la liberté de conscience de chacune et chacun.

Selon les DDEN, et pour l'éducation, seule l'intervention de la puissance publique, affranchie de toute tutelle, sans distinction d'origine, sociale, culturelle et autres convictions, est la condition nécessaire de l'égalité des chances pour la formation de citoyens en devenir.

FDEN Lettre n+ 241 du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Notre adresse mail : [unionddden47@gmail.com](mailto:unionddden47@gmail.com)

Christiane Lafaye présidente départementale

3, rue des Fossés Bouhaut 47170 MEZIN / 06 45 64 25 03

## mission « officielle » au 1<sup>er</sup> trimestre 23-24

\* **le 1<sup>er</sup> conseil d'école** de l'année scolaire après les élections des représentants de parents d'élèves va être convoqué **entre le 16 et le 21 octobre**, avant le début des vacances d'automne.

Période très courte qui va certainement poser problème à des DDEN qui auront des convocations qui se chevaucheront... Vous n'avez pas le don d'ubiquité, vous ferez pour le mieux, sans culpabiliser.

Ce sera l'occasion de vous présenter en tant que DDEN et **représentant de la société civile (depuis le 30 octobre 1886 et la loi Goblet), missionné par le DASEN pour 4 ans, avec le but de veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité, au sein d'une école toujours plus accueillante et efficace.**

N'hésitez pas à demander au (à la) président(e) du Conseil d'école de vous excuser auprès des autres membres et de lire le petit message de présentation du DDEN.

**2) la réunion de délégation** qui se tiendra **entre le 13 et le 24 novembre**. Elle va nous permettre, en autres sujets abordés, de préparer les trois rendez-vous (*ci-contre*), pour les réussir et attirer du monde (*et peut-être des bénévoles*). Les dates seront choisies pour que les IEN y participent pendant une partie de la réunion ; et les lieux pour que vous, vous puissiez être présents et nombreux.

**3) la visite d'école** qui peut alors être faite après cette réunion où vous sera présenté la synthèse de l'année passée et le **nouvel imprimé** qui devrait être plus facile à compléter, avec des rubriques adaptées aux sujets actuels.

Chaque DDEN s'efforce de faire sa(s) visite(s) **avant le mois d'avril** et la 2<sup>e</sup> réunion de délégation .

**Un 1<sup>er</sup> trimestre utile et agréable !**

## Les DDEN réfléchissent avec l'ESPER (l'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République)

L'ESPER, c'est 41 organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, mutuelles, coopératives, syndicats) agissant dans le champ de l'éducation réunies autour de la promotion des valeurs de l'ESS (coopération, démocratie, engagement, citoyenneté) de l'école primaire jusqu'au BAC+2. En tant que DDEN nous sommes partenaires.

Pour les équipes éducatives, il s'agit de monter une action pour faire découvrir l'ESS à ses élèves et participer à la semaine de l'ESS, fin mars 2024. <https://esper.fr/>

Pour nous, DDEN, il peut s'agir de valoriser un projet ESS mené tout le long de l'année. Nous intervenons dans les domaines de l'hygiène, de la santé, de la sécurité des locaux. Nous pouvons relayer l'information auprès des Conseils d'école.

## Les DDEN réfléchissent avec la MAIF (société à mission depuis 2020)

Conférence-débat de **François GEMENNE** (membre du GIEC) – 31 mai 2023

### « Les impacts humains du changement climatique »

Il propose de redéfinir toute une série de concepts fondamentaux et de réfléchir sur trois malentendus :

- \* nous n'aurons pas de retour en arrière : le « normal » est devant nous,
- \* des mesures sont à prendre et à tenir dans la durée,
- \* nos actions d'aujourd'hui permettront seulement de limiter la hausse.

Mais aucune action n'est inutile pour ne pas « envoyer » de CO<sub>2</sub>. Il reste présent entre 500 et 4 500 ans. Même en réduisant les émissions, le niveau de CO<sub>2</sub> ne va pas « baisser ». C'est l'effet retard.

Beaucoup de questions et quelques grands leviers d'action :

- Quelle trajectoire ? Quelle motivation ? On a l'horizon, mais pas le chemin... Il faut éviter l'ingérable et gérer l'inévitable. Et beaucoup d'altruisme est nécessaire !!
- Comment concilier les causes et nos intérêts ?

Des enjeux de sécurité : multiplication des conflits sur l'usage du sol (et de l'eau)  
Un enjeu de survie pour des petits États (les îles). Si la population n'a plus de territoire, elle n'aura plus d'État et elle deviendra apatride... Aura-t-on des États virtuels ? Quelle habitabilité de la Terre ?

Un monde « décarboné » ce serait quoi ?

Il va falloir faire des choix : liberté individualiste ou collective /  
responsabilité et justice / égalité et équité

**Comme projet : un nouveau contrat social. Un défi formidable !**

[quelques notes jetées en vrac en guise de compte-rendu par C. Lafaye]

## ... et avec l'association **prévention** MAIF

Sans aucune démarche commerciale, l'association **Prévention MAIF** vous propose d'intervenir pour vous soutenir en cas de survenue d'un événement majeur, mais également tout au long de l'année afin de vous y préparer.

Une plate-forme – **preventraide.fr** – contenant des informations de Prévention, des jeux et des vidéos. Un dispositif gratuit ouvert à tous : particuliers – enseignants – collectivités et associations.

**9 au 13 octobre : « Tous résilients face aux risques »**

## Pourquoi avoir créé une Fédération nationale des DDEN ?

### *Pour bien montrer notre indépendance !*

Oui, nous sommes nommés par les autorités académiques. Oui, notre mission est officielle. Oui nous avons vocation d'être « l'inspecteur de l'éducation »....

Mais non, nous ne sommes ni des notables, ni des surveillants !

D'où l'idée, 20 ans après la loi Goblet, **en 1906**, de nous constituer en Association Loi 1901. C'est lors du Congrès national de la Ligue de l'Enseignement, présidée par Ferdinand Buisson, que naît L'Union Nationale des Délégués Cantonaux.

***Ainsi nous serons plus forts pour nous informer, échanger et agir plus efficacement.***

La preuve ? Le régime de Vichy a supprimé les délégations cantonales. Et nous avons été rétablis dans notre mission en 1947. Nous sommes Délégués Départementaux depuis 1969. Et membres de droit du Conseil d'école depuis 1980.

### **Et depuis quand une Union départementale 47 ?**

Elle est créée **le 2 février 1977** et reprend les buts de la Fédération Nationale : « *rechercher et appliquer tous les moyens propres à permettre aux Délégués Départementaux de remplir de manière efficace leur rôle...* ».

Nous sommes donc Association Loi 1901 et depuis 45 ans, les Bureaux et les conseils d'administration qui se sont succédé ont fait le maximum pour remplir cette mission auprès de tous les DDEN nommés.

Mais comme toute association, elle a besoin d'adhérents qui paient leur cotisation annuelle.

En suivant la Fédération nationale, nous avons fait la démarche du rescrit fiscal, (*il nous a été accordé*). Cela signifie qu'une part importante des cotisations fédérales et départementales peut être déduite de vos impôts.

Nous en reparlerons en novembre....